

122
Rome le 28 avril 1811

Un décret rendu le 25 février dernier, me charge, Monsieur, de prendre possession de tous les objets d'art ou d'antiquité quelconques existant dans les bâtiments publics des Départemens de Rome et du Cratimène. J'ai invité MM. les Conservateurs des Musées de vouloir bien se concerter sur le mode qu'il est le plus convenable de suivre pour en faire le recensement et le classement afin qu'on puisse réunir et conserver toutes les choses éparses qui sont précieuses pour les arts. Je désirerais, Monsieur, que vous voulussiez bien me désigner trois personnes choisies dans l'Académie dont vous avez la direction afin qu'elles contribuassent à ce travail, et qu'elles fissent les inventaires de ces objets; il s'en trouve dans ~~quelques~~ des bâtiments publics des Départemens du Tibre et du Cratimène, il en existe aussi dans diverses Eglises ou quelques uns d'entr'eux sont devenus l'objet d'une vénération spéciale, ou d'actes de dévotion qui sont chers au Peuple, les Tableaux et Statues dont il peut être ici question ne doivent point être otés de la place qu'ils occupent, et comme on ne peut prendre à leur égard une détermination

A Monsieur le Directeur de l'Ecole française

générale, il faudroit sur chaque chose de cette nature,
une note particulière qui seroit le sujet d'un rapport à
Sa Majesté.

Je vous prie, Monsieur, en choisissant les
trois personnes qui pourroient contribuer au succès de
l'opération qui est ordonnée, de considérer qu'il importe
qu'elles soient à même d'y mettre beaucoup de
discernement et d'éviter de violer les convenances.
Ce choix est fait à faire entre des personnes qui sont
toutes distinguées par leur Calibre, vous m'obligerez
donc beaucoup si vous avez la bonté de vous en occuper,
je donnerai ensuite à ceux que vous me désignerez les
pouvoirs et les instructions qui leur seront nécessaires.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance
de la considération distinguée avec laquelle j'ai
l'honneur de vous saluer.

Déjà